

## L'Enseignement primaire protestant aux XIXe et XXe siècles : les écoles de Pau, Bellocq, Salies et Osse.

Tel est le titre du TER (Travail d'étude et de recherche) soutenu par *Sophie Grenet*, étudiante en Histoire à l'UPPA (Université de Pau et des Pays de l'Adour), en 1995. Cette étude<sup>1</sup> de 182 pages est sans doute la première en son genre, du moins pour le Béarn. En effet, « si l'on connaît l'intérêt et l'importance que les protestants accordent à l'éducation, on connaît beaucoup moins leurs écoles... » précise Sophie Grenet. Et pour cause... Les sources dispersées dans les différentes archives paroissiales sont, le plus souvent, sans suivi chronologique ; celles du Ministère de l'Instruction publique et des Cultes<sup>2</sup> sont particulièrement pauvres en ce qui concerne les écoles primaires protestantes et la possibilité d'une étude comparative avec d'autres régions françaises est encore inexistante.

### Qu'est-ce qui motive une minorité religieuse à ouvrir ses propres écoles ?

Pour les protestants béarnais du XIXe siècle qui sont en train de vivre le Réveil, c'est une condition pure et simple du maintien et de la durée du protestantisme, surtout s'il s'agit d'un village isolé. L'Ecole, c'est la pépinière de l'Eglise : « Si l'on veut un peuple protestant, il faut y procéder par l'éducation de l'enfance »<sup>3</sup>. De plus, c'est seulement dans l'Evangile que les enfants trouveront « le principe de l'éducation complète, c'est-à-dire destinée à former l'homme tout entier »<sup>4</sup>. Et Sophie Grenet, de conclure : « La manière dont ils (les protestants) conçoivent l'éducation de leurs enfants, résultat d'un mariage subtil entre l'enseignement et les notions religieuses, ne peut se réaliser que sous la conduite d'un des leurs et dans des écoles protestantes »<sup>5</sup>.

### De quelle manière l'enseignement primaire protestant s'articule-t-il, en Béarn, avec le système éducatif français en général ?

En France, l'enseignement primaire est soit public, soit libre. Il existe deux sortes d'écoles primaires :

- les communes, les départements ou l'Etat sont des écoles publiques (terme de la loi de 1851. La loi Guizot, de 1833, les appelait écoles communales et ce terme est valable jusqu'au XXe siècle).

- les écoles fondées et entretenues par des particuliers ou des associations sont des écoles libres (terme de la loi de 1851. La loi Guizot, de 1833, les appelait écoles privées).

Les écoles de Pau, Bellocq, Salies et Osse sont toutes des écoles privées. A partir de 1851, il leur sera possible d'être « communalisées » et de tenir lieu d'écoles publiques.

L'enseignement primaire protestant se situe au croisement d'institutions et d'autorités dont les unes appartiennent au domaine religieux, les autres au domaine public.

En ce qui concerne les institutions et autorités protestantes sur le plan local, la décision de créer et de gérer une école appartient à deux instances : le Conseil Presbytéral ou le Comité d'Ecole. Les écoles d'Osse et de Salies jusqu'en 1860 et de Bellocq ont été créées sur décision des Conseils Presbytéraux des églises réformées et/ou libres, généralement en relation avec le Consistoire d'Orthez.

A Bellocq, une Commission de la salle d'asile<sup>6</sup>, en relations étroites avec le C.P., a un rôle décisionnel depuis 1877. A Salies, après 1860, à Pau où l'école avait été créée, dès 1838, sous le patronage de la Société évangélique de France, un Comité des Ecoles évangéliques, formé en 1858 par les représentants des sept églises protestantes – françaises et anglaises – de la ville, prend le relais jusqu'en 1919 ; après quoi, de 1919 à 1940, c'est le diaconat de l'Eglise réformée évangélique de Pau qui le remplacera.

Sur le plan national, la Société évangélique de France, la Société pour l'encouragement de l'Instruction primaire chez les protestants (SIP) sponsorisent les écoles primaires ainsi que, en Béarn, la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées.

En ce qui concerne les institutions, les législations et les autorités publiques, on peut ainsi schématiser les choses :

<sup>1</sup> Ce travail est à la bibliothèque des Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques (ADPA), du CEPB et de l'Université.

<sup>2</sup> Série T<sup>3</sup>, intitulée aux ADPA « Enseignement, affaires culturelles et sport » - Série V (Cultes) - Série Z (Sous-préfecture).

<sup>3</sup> ADPA, 60J56<sup>(1)</sup>42. CR de l'année scolaire 1887-1888.

<sup>4</sup> Id.

<sup>5</sup> TER, p.14.

<sup>6</sup> Terme désignant ce que l'on appellera plus tard, école maternelle.

Après la loi Guizot de 1833, le plus important à signaler, c'est, en 1835, la création du poste d'un Inspecteur de l'Enseignement primaire pour chaque département, nommé par le Ministre. « Monsieur l'Inspecteur » visite les écoles publiques une fois par an et beaucoup moins fréquemment les écoles privées, seulement sur le plan de la discipline. En 1851, la loi Falloux permet aux écoles protestantes – sous certaines conditions – d'être « communalisées » et, ainsi, de tenir lieu d'écoles publiques. Cette loi instaure également de nouvelles autorités : un Conseil supérieur de l'Instruction publique (au plan national), un Conseil académique départemental (surveillance de l'état des écoles, décision de créations nouvelles, affaires disciplinaires). Les pasteurs Jean-Paul Gabriac, de 1850 à 1859, puis Jules Lourde-Rocheblave après lui, en ont fait partie.

L'Inspecteur primaire demeure, avec son habit noir aux palmes brodées sur le revers ; il peut être soit un laïque, soit un ecclésiastique, pasteur ou curé...

### **Comment jouent les articulations de ces systèmes imbriqués ? Quelles ont été les craintes et les espoirs des protestants face à ces législations ? Quelle a été la réalité ?**

Sous la loi Guizot de 1833, l'école mixte recevant les enfants des deux cultes est encore le cas normal ; les écoles privées, le cas exceptionnel et cette situation paraît satisfaire les protestants (même à Osse !). Avec la loi Falloux de 1851, il est décidé que si, dans une commune, l'école privée suffit aux besoins, il n'y aura pas de création d'école publique. Les protestants réagissent, craignant de voir disparaître les écoles publiques, de voir triompher le monopole catholique à ce niveau et les enfants protestants n'ayant plus que la possibilité d'aller à l'école catholique comme au temps des persécutions... La loi Falloux, nous l'avons vu, permet la communalisation de l'école privée qui, désormais, peut être prise en charge par l'Etat et devenir une école publique. Cela peut être un avantage pour les catholiques comme pour les protestants. Mais dans la mesure où les protestants sont minoritaires, ce droit est peu respecté. Les protestants réclament l'application de la loi et, surtout, continuent de créer des écoles protestantes à leurs frais.

Dans la réalité, les écoles de Pau et de Salies restent libres jusqu'à leur fermeture définitive. Par fierté ? Par nécessité ? « ...l'école vit littéralement sous l'influence du prêtre et c'est pour cette raison que nous sommes obligés de créer des écoles protestantes » mentionne une délibération du Consistoire d'Orthez de 1875 <sup>7</sup>. En revanche, les écoles de Bellocq (1862) et Osse (1859) obtiennent la communalisation. Ce n'est qu'à Bellocq et Osse que les écoles protestantes se sont effacées devant

l'école laïque<sup>8</sup>. Sophie Grenet. de conclure : « Avec la loi Falloux, les écoles protestantes obtenaient un droit de cité dans la commune, mais au travers des quatre exemples étudiés, on remarque que les avantages que donnait la loi furent diversement utilisés et obtenus. Certaines paroisses ne demandèrent pas la communalisation de leurs écoles, comme ce fut le cas à Pau : à l'inverse, la paroisse de Salies, qui en aurait eu besoin, n'a, pour des raisons que nous ignorons, jamais pu l'obtenir. Bellocq et Osse réussirent, avec plus ou moins de difficultés... La résistance que les protestants durent supporter témoigne des difficultés d'application de la loi et d'une certaine tendance à favoriser les catholiques à leur détriment, à leur avis du moins. Ainsi, à chaque paroisse se rattachent une attitude et une histoire différente qui tient au-delà de considérations générales, à des circonstances locales ».

### **La vie des écoles primaires protestantes**

L'âge normal pour aller à l'école primaire, c'est six ans. Mais, s'il n'y a pas de salle d'asile – comme ce fut le cas d'Osse pendant toute cette période et celui de Pau, Bellocq et Salies pendant longtemps – cet âge peut s'abaisser jusqu'à deux ou trois ans. Légalement, on sort de l'école primaire à treize ans, avant si l'on a réussi son certificat de fin d'études à onze ou douze ans.

Dans les écoles mixtes, garçons d'un côté de la salle, filles de l'autre, séparés par une cloison de bois de 1,50 mètre de haut, les filles ne sont admises que jusqu'à douze ans, c'est-à-dire juste au moment où elles commencent à comprendre correctement le français...

Le zèle avec lequel les membres des conseils presbytéraux recherchent les enseignants témoigne des dons exceptionnels dont ils devaient faire preuve : outre leur compétence professionnelle, ils doivent plaire aux pasteurs, au conseil presbytéral, aux parents, aux enfants et, bien sûr, à l'Inspecteur primaire ! Outre son travail de classe, l'instituteur emmène les enfants au temple, les surveille pendant le culte, s'occupe d'instruction religieuse ou d'école du dimanche (ce fut le cas d'Ursule Stupany à Pau), ou bien joue le rôle de chantre au culte (cas de Callon à Osse).

A Pau, en 1866, sur les trois instituteurs existants, l'un est méthodiste, l'autre réformé, le troisième darbyste.

Le contenu des programmes nous est pratiquement inconnu (pas un livre d'école n'existe à la bibliothèque du CEPB. !). Il semble qu'il ait été le même que pour l'enseignement laïque. Les points forts y étaient l'apprentissage du français (lecture, écriture), du calcul (arithmétique, système métrique), l'instruction civique après 1882 et, bien sûr, l'instruction religieuse du jeudi matin ainsi que chaque jour la lecture biblique et un bref

<sup>7</sup> ADPA - 60J50/70.

<sup>8</sup> A Bellocq, seules les jeunes filles protestantes l'ont fréquentée jusqu'en 1940 dans la mesure où l'école de filles catholique demeurait.

<sup>9</sup> TER : p 95.

commentaire. Ce qui caractérise essentiellement l'enseignement privé c'est que tout, même le facultatif, était obligatoire... Le zèle des enfants et des instituteurs était très grand, l'émulation très vive. Pour préparer le certificat de fin d'études, les élèves de Pau travaillaient de 7 heures du matin à 18 h 30... Les filles s'exerçaient dans la cour, sous les arbres, à la confection des boutons et chacun interrogeait son voisin pour le préparer à l'oral.

D'une école à l'autre, les rythmes scolaires sont très variables. Du 1er octobre jusqu'au début d'août, l'emploi du temps est serré. 9 h - 12 h, 13 h 30 - 16 h 30 avec une récréation d'un quart d'heure semble normal pour tous les jours sauf le dimanche et le jeudi matin. Quelques jours de vacances sont prévus à Pâques et au Nouvel An. Toussaint, Noël, Mardi gras, Pentecôte et 14 juillet sont jours fériés. Les deux événements scolaires majeurs sont la fête de Noël avec sapins décorés et distribution de jouets et « d'objets utiles », fête de fin d'année avec drapeaux, écussons, devises, proclamation des reçus au certificat, rapport des enseignants sur le travail des élèves, chants et prière finale.

En ce qui concerne la construction et le fonctionnement des écoles, il peut y avoir plusieurs cas de figure. A Pau, les protestants de toute confession, désireux de ne plus voir les enfants installés dans les salles mal éclairées situées sous le temple, à proximité du Hédas qui servait alors d'égout, ont posé, dès 1870, le problème de l'achat d'un terrain. De 1875 à 1878, le conseil presbytéral de l'église réformée, par l'intermédiaire de Louis-Alexandre Sers, adjoint au maire, achète des terrains dans le quartier du Bié du Basque (qui devint passage, puis rue des Anglais). En 1877, tout est construit à savoir : trois classes au rez-de-chaussée, le logement des trois instituteurs à l'étage, de vastes cours et préaux ; le tout est loué par le conseil presbytéral au Comité des Ecoles évangéliques. Le prix de revient des bâtiments approche 40 000 francs. Les fonds réunis proviennent de dons, d'une souscription, de nombreuses ventes de bienfaisance, d'un chrétien américain, Lenox Kennedy.

A Bellocq, jusqu'en 1874, l'école protestante de filles s'est déplacée successivement dans six endroits... A cette date, le conseil presbytéral se décide à acheter un terrain au lieu dit, le Bergeron. La population du village donne les matériaux, le travail, les transports et le Chalet Jeanne d'Albret voit rapidement le jour. Outre une grande souscription, des collectes à Paris, Bordeaux, Montpellier, Nîmes, organisées par le pasteur Bohin ont servi à tout payer intégralement.

A Osse, jusqu'en 1844, on ne connaît rien des bâtiments scolaires. A cette date, la maison Lassalle est achetée au nom du Consistoire (présidé par J.-P. Gabriac). Les fonds proviennent de la paroisse, de collectes en France et en Angleterre, du Gouvernement. En 1863, le conseil presbytéral semble décidé à arranger la maison Sarralange, achetée en 1856, pour remplacer la maison Lassalle. Le projet n'est pas réalisé et la

maison Sarralange est démolie pour dégager le temple. En 1873, l'état d'urgence est proclamé, la maison Lassalle est sur le point de s'écrouler... L'école protestante ayant été communalisée, le conseil presbytéral réclame à la municipalité le montant du loyer pour cette école : il en avait le droit, mais ne s'en était jamais servi... La municipalité consent un loyer dérisoire et la maison Lassalle est toujours aussi sombre, aussi humide, aussi froide. En 1875, le conseil presbytéral achète une maison à côté du temple et du presbytère : Chaneu. La nouvelle école n'y sera ouverte qu'en 1882. Dons, collectes, souscriptions, emprunts, travail bénévole ne furent pas suffisants pour payer les 11 000 francs nécessaires. Appuyé par Félix Pécaut, le conseil presbytéral sollicita une aide du gouvernement... elle fut refusée ; l'école n'était pas propriété de la commune... Alfred Cadier continua ses pérégrinations en France (Pau, Bordeaux, Mulhouse), en Angleterre (Liverpool), en Ecosse où la Glasgow Continental Society se mit de la partie.

La municipalité n'accepta jamais que Chaneu fût le local de l'école laïque et ce fut un vrai creve-cœur pour Alfred Cadier.

### *L'école d'Osse*

En ce qui concerne le fonctionnement des écoles libres protestantes, les frais sont entièrement à la charge de la paroisse. Le traitement de l'instituteur est fixé par le conseil presbytéral et varie selon les paroisses (Osse : M. Callon, 1875-1882 =400 F. Bellocq : Mlle Lamy, 1875 =600 F). C'est aussi le Conseil presbytéral qui fixe le montant de la rétribution scolaire fournie par chaque enfant. L'écolage est de l'ordre de six francs par an (en argent, en nature, en travail ou en nourriture) et gratuit pour les indigents. La Corporation de la Fontaine salée est largement sollicitée par Salies ; à Pau, dons, legs (Mme Lestapie, M. Sers), produit des ventes, confortent

le courant et, lorsqu'il n'est pas encore couvert, les conseil presbytéral sollicitent la SIP, la Société évangélique des Pyrénées. De 1866 à 1898, la municipalité de Pau n'a pas refusé son aide et toutes les églises anglaises ont été très solidaires des oeuvres scolaires protestantes.

Dans le cas des écoles communales, à la charge des communes depuis 1851, la base du traitement de l'instituteur est fixée à 200 F auxquels s'ajoutent les écolages qui, s'ils n'atteignent pas 600 F, sont complétés par la commune ou par une aide spéciale du département ou de l'Etat, la SIP ou la Société d'évangélisation des Pyrénées n'intervenant que pour des aides ponctuelles.

### Le temps des « affaires »

Les rapports entre autorités ecclésiastiques ou publiques, entre décideurs et enseignants, à l'intérieur de chaque communauté villageoise ou urbaine, n'ont pas été faciles, non plus que les rapports entre acteurs de l'éducation publique et de l'éducation privée. De nombreuses « affaires » se sont égrenées au fil des ans, courtelinesques, clochemerlesques parfois, mais aussi témoignage des difficultés à vivre ensemble dans de petites communautés où l'histoire passée, l'évolution du rapport majorité-minorité, les difficultés économiques et sociales, donnaient une faible marge à la sérénité. Voici, extraites du travail de Sophie Grenet, trois « affaires » qui m'ont semblé caractéristiques de l'état d'esprit dans le Béarn profond, dans le courant du XIXe siècle.

Nous sommes en 1869 et « Monsieur l'Inspecteur primaire » se rend à Bellocq pour des raisons professionnelles ; or cet inspecteur est un curé... C'est d'ailleurs tout à fait légalement possible.

Des enfants de Bellocq qui revenaient de l'école voient passer sa voiture et, à leur grande frayeur, s'aperçoivent que le curé – dont ils ne savaient pas encore que c'était l'inspecteur – les menace de la main. Descendu de voiture, l'ecclésiastique les admoneste sévèrement... ils ont peine à comprendre et à s'expliquer car peu d'entre eux parlent le français...

L'inspecteur décide de visiter l'école de l'instituteur protestant, Chauvin, un jeudi, jour de congé ! C'était donc un piège ! L'inspection fut sévère mais normale. Deux jours après, Chauvin reçoit un courrier de l'inspecteur se plaignant que son école était « un foyer de rébellion et d'impolitesse ». L'instituteur demande des explications mais ne reçoit qu'une réponse énigmatique et menaçante... Cela ne fait plus de doute pour l'instituteur « Mr l'inspecteur est venu à Bellocq dans un but hostile contre nos écoles protestantes pour aider les Jésuites »<sup>10</sup>. Le pasteur O. de Crenier, venu à sa rescousse, renchérit sur la tactique et le fanatisme des

Jésuites<sup>11</sup>. Sans doute les instances académiques et consistoriales purent-elles calmer le conflit.

La même année, à Bellocq toujours, une autre affaire éclate à l'occasion, encore, de la venue de M. l'Inspecteur, cette fois un laïque. Venant inspecter l'école de filles de Mme Domercq, il prit soin, avant l'inspection, de faire sortir les petits enfants de moins de six ans que Mme Domercq acceptait légalement de surveiller dans la mesure où il n'y avait pas encore à Bellocq de salle d'asile. Dès l'inspection terminée, les enfants auraient dû pouvoir réintégrer la salle de classe... Il n'en fut rien. L'inspecteur, laissant traîner les choses en longueur, le pasteur, O. de Crenier, intervint pour dénoncer l'injustice qui était faite à l'école protestante puisque les enfants de la maternelle (ce mot date de 1848) étaient admis dans les écoles primaires des soeurs catholiques... La bataille verbale faisait rage. L'inspecteur d'Académie demandait plus de « douceur » dans le traitement de l'affaire, le pasteur plus de « justice et de fermeté »... L'on en vint rapidement à une « question de droit et de légalité » et O. de Crenier songe même à porter le débat devant le public par presse interposée : « Les Jésuites ne me feront pas reculer... »<sup>12</sup>. Alphonse Cadier, Président du Consistoire, essaya de faire la différence entre « fermeté » et « âpreté »... et, si nous ne connaissons pas la suite de l'affaire, nous savons cependant que, deux ans plus tard, une salle d'asile protestante était créée.

Lors des travaux de construction de l'école d'Osse – Chaneu – voyant que les énormes efforts financiers faits par les protestants n'arrivaient pas à éteindre la dette, le pasteur Alfred Cadier et le conseil presbytéral eurent l'idée de louer le local à la municipalité qui était justement en train de réaliser la fusion des écoles et n'avait pas de locaux convenables. A la surprise du conseil presbytéral, le Conseil municipal décida la construction de deux écoles et, en attendant que les travaux soient terminés, logea les deux écoles laïques dans deux chambres louées. L'inspecteur était tout à fait d'accord avec cette procédure et proclamait haut et fort : « Jamais une école communale ne se tiendra dans cette maison ! »<sup>13</sup>. Le pasteur essaya d'obtenir une enquête impartiale tout en précisant qu'il ne s'agissait que de louer et non pas de vendre l'école protestante (Chaneu). Les rapports avec la municipalité se détériorent ; le maire ne s'en cache pas : « Il a déjà fait assez de mal à la commune en empêchant de tout son pouvoir et usant de hautes protections pour empêcher de bâtir les écoles que toute la population des deux cultes demandait à grands cris, car tous voulaient l'union et lui ne voulait que la domination, voulant faire passer sa maison qui touchait au temple et au presbytère et qu'il a bâtie sans en faire

<sup>11</sup> ADPA, 60J50/120. 31 janv. 1870.

<sup>12</sup> ADPA, 60J50/120. Avril 1869.

<sup>13</sup> Arch. Paroissiales d'Osse, lettre d'Alfred Cadier au président du Consistoire d'Orthez - 20 déc. 1882.

<sup>10</sup> ADPA, 60J50/125. Fév. 1870.

part au Conseil municipal ni au maire de l'époque... »<sup>14</sup>. Alfred Cadier ne voit plus en lui que « l'instrument aveugle des cléricaux... »<sup>15</sup>. La commune construisit ses écoles et Chaneu ne servit que jusqu'au début de 1883...

Souvent donc, les affaires scolaires sont réduites à leur aspect religieux. « Le village, écrit Sophie Grenet (p. 164), ne se compose pas d'habitants, mais de catholiques et de protestants ».

\*

L'école est donc au centre des préoccupations des protestants ; comme les catholiques, ils ont compris le lien existentiel entre éducation et religion. Cette préoccupation est la seule à souder les différents éléments de la communauté protestante et à transcender leurs querelles intestines. En revanche et comme il était prévisible, l'école oppose les protestants nouvellement arrivés dans le paysage socio-religieux français aux pouvoirs scolaires catholiques depuis longtemps et traditionnellement en place ainsi qu'aux pouvoirs laïques, eux aussi fraîchement installés dans une France encore peu républicaine et laïque. Mais les protestants se sont plus vite ralliés que les catholiques, et à la république et à la laïcité dont certains promoteurs sont précisément béarnais ; cela n'a pourtant pas empêché chaque paroisse d'avoir des motivations et une attitude particulière face à la communalisation et à la laïcisation. C'est là, essentiellement, ce que nous apporte cette étude exemplaire. Sur le plan scolaire (comme sur d'autres plans), il n'y a pas une attitude protestante, un consensus massif, mais des réactions différentes à comprendre et à expliquer au cas par cas. Sans autorité souveraine pour décider d'une attitude commune – le Consistoire d'Orthez ne joue pas le rôle de l'évêché – les protestants d'Osse, de Pau, de Bellocq et de Salies ont chacun, dans la mesure des possibilités conjoncturelles, choisi les voies de leur liberté scolaire<sup>16</sup>.

### *S. Tucoo-Chala*

<sup>14</sup> ADPA, 1T281, lettres du maire d'Osse, M. Casamayou à M. l'inspecteur d'Académie - 26 déc. 1882

<sup>15</sup> Arch. Paroissiales d'Osse, lettre d'Alfred Cadier au président du Consistoire d'Orthez - 26 déc. 1882.

<sup>16</sup> Pour compléter utilement cette étude, lire absolument la communication de M<sup>me</sup> Gabrielle Cadier au Colloque d'Orthez (sept. 1995) sur « Les protestants, Orthez et l'enseignement au XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècle », publiée dans les Actes du Colloque in Bulletin de la SHPF, à paraître en décembre 1996. On peut les commander au secrétariat du CEPB.

## **MUSEE DU PROTESTANTISME BEARNAIS**

Depuis son inauguration, en juillet 1995, le nombre des vitrines du musée a doublé et de nombreux nouveaux objets ou documents ont été présentés.

Une signalisation en ville et aux entrées de la ville a maintenant été installée ; de nombreuses émissions ont eu lieu sur les radios nationale (France Culture), régionale (Radio-France Pau-Béarn et Pays basque) ou locales (Radio Fébus et Orthez 2001) et à la télévision (France-3 Toulouse et Télévision espagnole de Bilbao).

Le musée est ouvert toute l'année, tous les jours sauf les dimanches et les jours fériés, de 10 à 12 et de 14 à 18 h. Les groupes sont reçus tous les jours sur rendez-vous.

Les visites guidées, d'une durée d'une heure environ, sont assurées par des bénévoles spécialement formés à cet effet.

Les enfants sont généralement intéressés à partir de huit ans par des visites adaptées à leur âge.

Nous cherchons toujours des livres protestants anciens (béarnais ou non) même en mauvais état et des objets (médaille, méreau, croix huguenote, saint-esprit, monnaie ancienne, plaque de cheminée protestante,...).